

## « Qui va à la chasse perd sa place ? ». Vulnérabilité et multirésidentialité

---

Cédric DUCHÊNE-LACROIX

Université de Bâle

*L'homme ivre d'une ombre qui passe  
Porte toujours le châtiment  
D'avoir voulu changer de place.*

Charles Baudelaire

En démographie et dans les sciences sociales en général, on a l'habitude de différencier résidentialité, migration résidentielle et mobilité circulaire ; la résidentialité étant l'état stationnaire permettant de fixer la population soumise par exemple au risque de migrer. Face à cette catégorisation, habiter plus d'un logement habituel dans l'année, autrement dit la *multirésidentialité*<sup>53</sup>, appelée aussi *multilocalité résidentielle* ou encore *résidentialité multilocale*, voire *plurilocale* (Imbert *et al.*, 2014), est une pratique hybride. Comme quasi-migration, le fait de devenir multirésident est un phénomène réitérable, réversible, non universel, non limité dans le temps. Il est de plus cumulatif – un multirésident peut augmenter le nombre de ces logements habituels.

Ce phénomène bouscule les constructions modernes de l'unicité d'une résidence principale : les individus sont là mais aussi ailleurs, ils migrent sans migrer. Ils peuvent avoir officiellement leur résidence principale ici mais vivre plus fréquemment dans leur résidence dite secondaire et appartenir de fait à plusieurs ménages [songeons par exemple aux difficultés à classer les populations étudiantes entre domicile parental et domicile pour les études (Kramer, 2014) ou les couples non cohabitants (Toulemon et Pennec, 2010)]. La multirésidentialité comme les mobilités quotidiennes ou, dit autrement, la multilocalité quotidienne, questionne même la pertinence de rapporter les études au domicile principal des personnes plutôt qu'à leur présence effective et plus fréquente dans certains lieux de vie (Duchêne-Lacroix *et al.*, 2013 ; Terrier, 2010).

Certaines formes de multirésidentialité sont anciennes (Duchêne-Lacroix et Mäder, 2013a) : par exemple les bergers des alpages pratiquant une sorte de semi-nomadisme, les députés se partageant entre circonscription et présence à l'assemblée, les villas romaines, les villégiatures romantiques (par exemple Jean-Jacques Rousseau aux Charmettes) ou bourgeoises ou encore les migrants transnationaux (Depraz, 1999). Des travaux pour classer

---

<sup>53</sup> Pour une approche plus ethnographique, on préférera le terme d'*habiter multilocal*.

ces pratiques sont en cours (Duchêne-Lacroix, 2014a, 2013 ; Hesse et Scheiner, 2007 ; Hilti, 2013 ; Weiske *et al.*, 2009).

Ainsi, la multirésidentialité est un phénomène pouvant se produire dans des conditions très différentes. Mais certaines sous-populations seront davantage soumises au risque de le devenir que d'autres [par exemple la population étudiante de Suisse serait à 45 % multirésidente, contre environ un quart pour l'ensemble de la population suisse (Schad *et al.*, 2015)].

Puisqu'elle touche à des pratiques et à des fonctions de base de l'habiter, du quotidien, la multirésidentialité a aussi un impact sur les conditions de vie. Mais il est difficile *a priori* d'en déterminer le sens. Elle peut notamment créer des vulnérabilités propres, accentuer des situations vulnérables ou constituer une solution à une vulnérabilité antérieure. Pour mieux comprendre les liens entre multirésidentialité et vulnérabilité, nous proposons, dans cette contribution, de définir dans un premier temps le concept de vulnérabilité que nous souhaitons utiliser, avant, dans un second temps, de décomposer les liens entre vulnérabilité et situation multirésidentielle selon neuf dimensions analytiques.

### **Vulnérabilité (et résilience) en général**

Plus encore que la multirésidentialité, la vulnérabilité et la résilience sont aujourd'hui des mots à la mode. Victimes de leur succès, souvent mal définis, ils tendent à remplacer dans les discours d'autres termes comme précarité, pauvreté, exclusion, fragilité, risque, sécurité, capital, etc. (Cohen, 1997 ; Hélène Thomas, 2008). Pourtant, ces deux termes ont une valeur propre et complémentaire l'un pour l'autre et complémentaire par rapport aux autres concepts cités. Vulnérabilité et résilience ont la particularité d'être utilisées par une grande variété de disciplines, avec quelques ponts entre elles : entre autres, les sciences physiques, l'écologie, la sociologie, l'économie ou la psychologie. Il existe différentes définitions de ces deux termes selon les objets (Bungener, 2004 ; notamment d'Ercole et Sierra, 2008 ; Gorwood et Kessler, 2002).

La vulnérabilité humaine n'existe pas en soi. C'est un « rapport de force » entre plusieurs facteurs qu'on peut regrouper entre les pratiques individuelles et collectives, leurs qualités l'environnement social et naturel, des événements. Elle peut donc apparaître et disparaître par l'évolution de ces facteurs toutes choses égales par ailleurs. C'est par la question des changements environnementaux et des catastrophes sur l'œcoumène que se sont développées certaines réflexions sur la vulnérabilité et la résilience (Adger, 2006 ; Laurent, 2009 ; Toubin *et al.*, 2012). Dans une approche sociale de la vulnérabilité, Marc Henri Soulet insiste d'ailleurs sur les causes sociales « environnementales » : « Raisonner en termes de vulnérabilité plutôt qu'en termes d'exclusion, c'est souligner le lien intrinsèque qui unit un mode d'organisation et de représentation des rapports sociaux et les déficits qu'il génère. » (Soulet, 2006). En effet, à la différence de la fragilité qu'elle englobe, la vulnérabilité ne se limite pas aux qualités des individus. De plus, si elle est déjà là, détectée ou non, c'est-à-dire même si elle est latente, elle n'existe que face à une situation particulière à risque, autrement dit ne s'active et se valide que dans l'interaction. La vulnérabilité serait en somme le résultat

de la rencontre d'une certaine fragilité de populations particulières dans un contexte particulier et d'une action au sens large (phénomène spécifique ou pratiques quotidiennes).

La vulnérabilité n'existe que pour autant qu'elle soit identifiée comme telle dans la comparaison. C'est-à-dire qu'elle est un diagnostic d'une situation présente, sur la base d'une ou plusieurs expériences antérieures posées comme similaires de phénomènes dont on a réfléchi aux tenants et aboutissants. Il y a donc toujours déjà une comparaison diachronique à la vulnérabilité qui se double d'une comparaison synchronique des situations ou populations vulnérables entre elles et avec celles qui ne le seraient pas. Cette réflexivité peut être sociale ou/et individuelle.

La vulnérabilité fait partie d'un processus. L'étude de la vulnérabilité doit intégrer le processus allant du risque à la réparation ou non des conséquences du risque réalisé (voir figure 1). On suppose une vulnérabilité par rapport à d'autres individus, à une situation antérieure mais surtout en fonction de risques plausibles. On peut distinguer deux vulnérabilités à un risque : la vulnérabilité à la survenue de celui-ci et la vulnérabilité à ses conséquences.

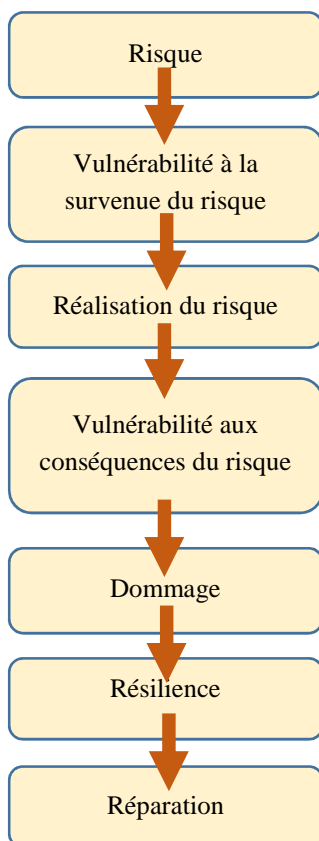


FIGURE 1 : PROCESSUS  
SIMPLIFIÉ RISQUE-RÉPARATION  
(REPRÉSENTATION DE  
L'AUTEUR)

Les conditions de réalisation du risque peuvent être plus ou moins ordinaires. Il y a l'exposition au fort risque de survenue d'un événement négatif *inhabituel*. Mais il y a aussi le risque « ordinaire », diffus ou/et bénin soit en temps « normal », soit pour d'autres individus mais qui a un impact plus grand pour les individus en question (Ferrarese, 2009).

Facteurs et risques sont au pluriel. Le processus simplifié risque-réparation (figure 1) ne doit pas oblitérer la diversité des « facteurs » qui concourent à l'augmentation ou la diminution des risques et de la vulnérabilité aux risques. De même, une même vulnérabilité peut se rapporter à plusieurs risques.

Au sein du processus, il est important de définir aussi la résilience. Elle a aussi des emplois très divers selon les disciplines. C'est la propriété d'un matériau qui reprend sa forme originelle après avoir été déformé. On a transposé cette idée à la psychologie humaine qui devient la résistance psychique aux aléas, ou, pour reprendre à la fois l'étymologie du mot et une expression à la mode, la « capacité de rebondir » face à un problème. La résilience psychologique est un concept proposé par Emmy Werner, qu'a beaucoup travaillé Boris Cyrulnik en France. (Cyrulnik, 2001 ; Werner et Smith, 1982). Vulnérabilité et résilience n'ont pas nécessairement de lien entre elles pour une même entité. Jean Rostand le constatait pour l'organisme : « Il n'y a aucune

relation entre la vulnérabilité d'une partie du corps et son aptitude à la régénération. » (Rostand, 1939, p. 70). L'une et l'autre peuvent s'activer pour une même personne face à une même difficulté avec un décalage, ceci étant, il y a une chronologie : la résilience suit les conséquences d'un risque (négatif). L'individu ou le groupe d'individus est – en raison soit d'une fragilité de celui-ci, soit d'une modification de son environnement social ou naturel – exposé à un risque pour lui-même (vulnérabilité). Lorsque le risque, se réalise l'individu ou le groupe peut faire preuve de résilience en surmontant le problème (par exemple en inversant l'événement ou en en diminuant ou en supprimant les effets), il peut aussi apprendre à diminuer sa vulnérabilité de survenue du risque ou de ses conséquences.

Plusieurs processus coexistent et se succèdent. On se limite à un risque et une vulnérabilité à un instant t. Or une vulnérabilité peut en cacher ou en induire une autre dans le parcours de vie. Ce chaînage ou cette incrémentation des cycles de risque touche souvent l'économique et le social en même temps, par exemple dans le « cycle de la vulnérabilité socialement provoquée et totalement asymétrique qu'entraîne le mariage » (Susan Okin, citée par Ferrarese, 2013). Dans une vision temporelle encore plus large, certains démographes et sociologues se sont ainsi intéressés aux relations entre parcours de vie et vulnérabilité (Oris *et al.*, 2016).

Ces aspects généraux sont aussi observables dans les situations multirésidentielles. Cependant, en choisissant les pratiques multirésidentielles et en raison du format de la présente communication, nous nous limiterons dans la partie suivante aux aspects de la vulnérabilité directement liés à la multirésidentialité.

### **La vulnérabilité appliquée à la multirésidentialité**

La multirésidentialité, comme facteur « pratique » (voir ci-dessus), peut engendrer, augmenter ou réduire la vulnérabilité à la survenue d'un risque ou/et la vulnérabilité aux conséquences de ce risque. Elle peut aussi générer, augmenter ou réduire certaines résiliences aux conséquences d'un risque réalisé. C'est-à-dire que les pratiques multirésidentielles peuvent se situer chronologiquement avant, pendant ou/et après une réalisation de risque et qu'elles peuvent avoir un rôle positif, neutre ou négatif sur les individus et leur situation. (Duchêne-Lacroix et Mäder, 2013b).

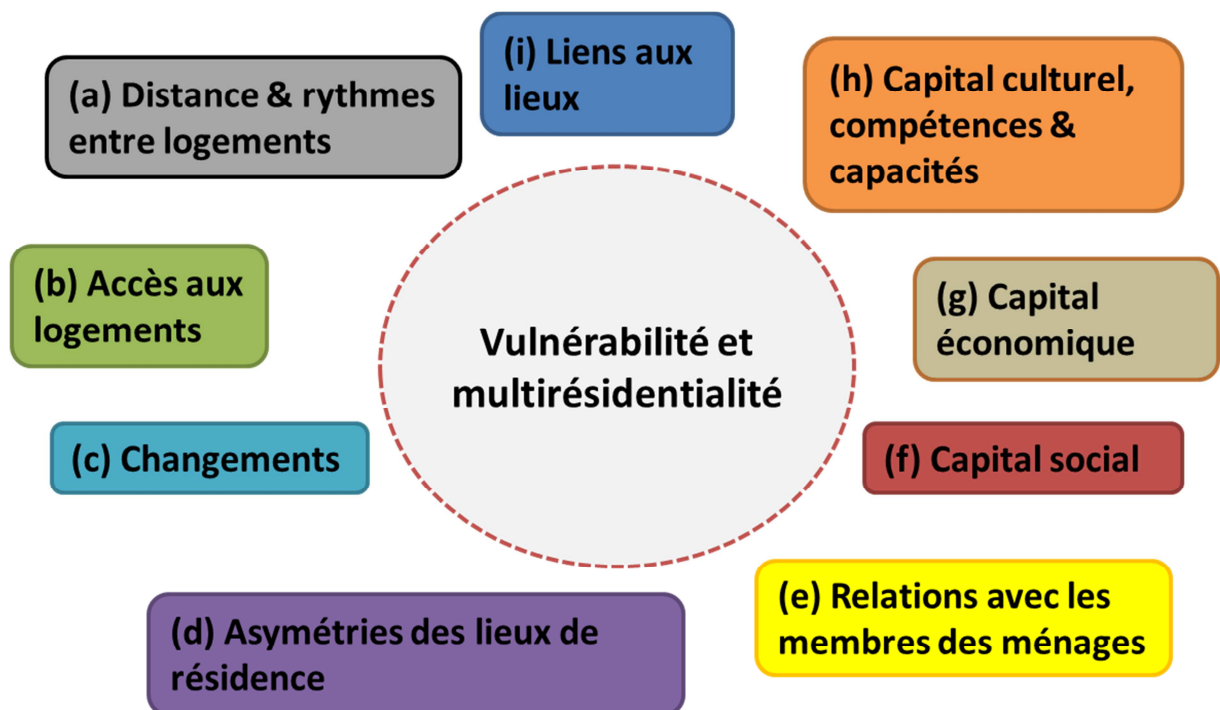
Les risques des personnes liés à la multirésidentialité sont de différentes natures et de différentes gravités : notamment sociale (désaffiliation localisée, familiale ou générale, perte de capital social, etc.), économique (difficultés financières en raison du surcoût, etc.), mobilière (ne pas pouvoir se rendre à l'un des lieux de résidence, etc.), sanitaire (par exemple, surmenage des grands mobiles, déstabilisation psychologique des enfants de famille post-séparation), identitaire (perte de sentiment de chez-soi, etc.).

Mais, inversement, on peut y opposer, pour une situation multirésidentielle similaire, un amoindrissement des mêmes risques (la multirésidentialité pour garder contact avec la famille d'origine ; la résidence seconde pour « suivre » l'emploi là où il est, suite par exemple à une mutation, et donc garder ou accroître un certain niveau de salaire ; une seconde

résidence pour être plus près du lieu de travail et éviter les bouchons des navettes domicile-travail, ou un long trajet quotidien ; la résidence secondaire qui repose, la double résidence « cool » d'enfant en garde partagé (Schier, 2014) ; le maintien d'un lieu d'identification, etc.).

Comme les relations entre multirésidentialité et paradigme du risque sont complexes et ambivalentes, il est difficile d'en produire une typologie concrète exhaustive et aux catégories exclusives. On peut cependant déjà déterminer au moins neuf dimensions intriquées travaillant à la hausse ou à la baisse la vulnérabilité à certains risques des multirésidents<sup>54</sup> (voir figure 2 ci-dessous).

FIGURE 2 : LES DIMENSIONS DE LA VULNÉRABILITÉ DES PRATIQUES MULTIRÉSIDENTIELLES (CDL)



Développons maintenant ces neuf dimensions, en commençant par celles qui concernent plus spécifiquement les rapports à l'espace.

<sup>54</sup> Nous n'évoquons pas ici la vulnérabilité des territoires face à la multirésidentialité, que nous avons abordée ailleurs (Duchêne-Lacroix, 2016).

## **2.1. Caractéristiques des mobilités entre les lieux de résidence et immobilités aux lieux de résidence**

### **2.1.1. Distances et rythmes (a)**

Le fait de loger dans plus d'un logement habituel produit des particularités spatiotemporelles et sociales : distance entre les logements, fréquence des voyages entre ces logements, intermittence absence/présence dans ces logements/ces lieux de vie (durées de séjour, etc.), intensité de la présence et de l'absence (type et volume d'activité, rapport au lieu, etc.), nécessité d'une gestion pratique de deux sites ou plus qui forme un tout habité : la « *domus* éclatée » (Bonnin, 1999). La rythmicité des pratiques, mais aussi les conditions techniques, sociales, psychologiques de celles-ci, sont importantes.

Les déplacements et les non-déplacements changent la composition des vulnérabilités. Certaines caractéristiques des pendularités entre résidences comme leur caractère contraignant, récurrent, long, sans alternatives, contribuent à renforcer certaines vulnérabilités des multirésidents, par exemple au mode de transport, aux aléas. Les situations concrètes sont diverses : navetter chaque semaine entre une résidence pour le travail et une autre pour être en famille pourra impliquer par exemple une sorte « d'effet tunnel » spatio-temporel, diminuant les pratiques spatiales, sociales, etc. alternatives, entraînant par exemple des risques de désocialisation, de fatigue, etc. sur la durée ; se déplacer pour les vacances dans une maison de campagne pourra impliquer d'autres effets (vieillesse et dégradation de l'état du logement peu utilisé, cambriolage, épuisement des ressources économiques en raison du surcoût financier d'entretien du lieu, etc.).

Inversement, la coupure spatio-temporelle que constitue le fait de résider aussi ailleurs habituellement peut permettre des mises à distance sociales. C'est un des ressorts des couples logement principal/maison de campagne renvoyant à la distinction travail/loisir ; la multirésidentialité permettant alors par exemple d'évacuer le stress du quotidien. Mais on peut y organiser d'autres stratégies de mise à distance, par exemple dans le cas de prise de distance dans le couple pour le sauvegarder (Gotman et Léger, 1999) ou pour le clôturer (Duchêne-Lacroix, 2010). La multirésidentialisation par ces contraintes d'intermittence absence/présence coproduit une scénarisation de la vie du ou des ménages qui, de provisoire et vulnérable, peut devenir normalité et stabilité familiale, comme pour certains navetteurs hebdomadaires famille/travail (Duchêne-Lacroix, 2014b).

### **2.1.2. Accès (b)**

Les multirésidents sont dépendants des ressources en termes de mobilité (facilité ou non d'accès aux modes de transport, créneaux horaires des moyens de transport collectif, alternative en matière de moyen de transport, accessibilité financière, etc.) mais aussi de résidentialité (marché du logement, horaires d'ouverture des services, marché immobilier local, horaires d'ouverture des administrations, etc.). Les règles d'usages de ces ressources contraignent les multirésidents (et aussi les éventuelles membres du ménage non multirésidents) à synchroniser leurs actions en fonction des rythmes sociaux locaux. Par ailleurs, le défaut d'accès au marché immobilier peut contraindre à la vie multilocale : par

exemple, il est courant, au moins dans un premier temps, qu'un employé travaillant à Zürich ne puisse pas s'y installer faute de logement adéquat disponible et financièrement abordable. Cet employé cherchera alors une alternative comme une chambre dans une colocation sur le lieu de travail et gardera son logement précédent pour sa famille et lui-même pendant le week-end.

Accéder à l'un des logements peut être ordinairement difficile, mais aussi rendu malaisé par la survenue d'un événement particulier (c) et le manque d'alternatives en termes de transport. Ainsi, la suppression d'une ligne de transport peut avoir des conséquences sur la viabilité d'une phase de vie multirésidentielle en rendant l'accès à l'autre logement et, dans un sens, le lieu de travail, ou, dans l'autre, le lieu familial très difficile d'accès (Dick et Duchêne-Lacroix, 2016).

## **2.2. Changements (c)**

On peut distinguer deux processus de risque : celui lié à la routine, à « l'usure » d'une situation dans la durée, et celui lié à des événements particuliers ou des changements marquant une rupture. L'événement inhabituel met à l'épreuve les pratiques mobiles et résidentielles.

Les situations inhabituelles en lien avec la multirésidentialité sont liées à la mobilité (retard, accident, intempéries, grèves, nuage de cendre volcanique faisant annuler tous les vols européens, d'affaire ou de loisir), à l'habitat (dégradation naturelle ou humaine et vol en résidence inoccupée, etc.) et aux conditions de vie (changement de niveau de salaire, perte d'emploi, mutation, etc.). L'événement inhabituel est d'autant plus impactant qu'il n'y a pas d'alternatives (immédiates) soit pour éviter la réalisation du risque, soit celle de ses conséquences, soit pour remédier à ces conséquences.

L'événement changeant la situation peut être lui-même la (re)configuration multilocale de la résidentialité. Ce changement entraîne certes des nouvelles vulnérabilités mais résout ou atténue les effets d'une précédente situation de vulnérabilité localement définie. C'est le cas des employés acceptant une mutation ou un reclassement suite à la fermeture d'un site vers un autre site loin du foyer familial (Vignal, 2005) et navettant entre nouveau domicile pour le travail et domicile familial. En cas de monorésidentialité (plus largement, de non-mobilité), les individus peuvent encourir le risque du licenciement ou un frein à la carrière. Les lieux ou le lieu sont choisis plus ou moins librement pour leur complémentarité : imposé dans le cas d'une mutation (avec un attachement plus ou moins grand pour le premier lieu), s'imposant pour la navette entre la ville la plus proche pourvoyeuse de travail et la campagne où subsiste la structure familiale et le lien à la terre.

## **2.3. Asymétries de configurations locales (d)**

Les lieux de résidence en situation multilocale sont rarement interchangeables : on note des asymétries entre les lieux souvent liées entre elles : le motif principal d'un des logements (juste pour le travail par exemple) est lié aux caractéristiques du logement (petit et peu équipé) et à sa situation géographique (très proche du lieu de travail), tandis que le motif

principal d'un des autres logements ou de l'autre logement, différent du premier (par exemple familial), est lui aussi associé à des caractéristiques propres (logement familial équipé, proximité d'une école, etc.). Les vulnérabilités ne sont pas les mêmes selon les lieux de résidence. Cela est souvent le cas dans les migrations internationales de travailleurs dits « *Gastarbeiter* » ou de commerçants informels transnationaux. Dans le pays « d'accueil », l'intégration y est minimale, l'installation y est précaire afin de maximiser l'accumulation de biens et de bien-être dans le pays d'origine. Dans une situation de faible intégration, de précarité des conditions de vie, de faible capacité d'action, l'immigré court des risques psychiques, économiques, sociaux, il est un acteur faible par rapport à la normale. Mais s'il est « petit ici », il cherche à être grand là-bas (Missaoui, 1995). C'est d'une certaine façon une vulnérabilité consentie. Le risque supplémentaire est de cumuler cette vulnérabilité consentie dans le pays de travail avec une vulnérabilité due à l'absence auprès de sa famille dans le pays d'origine (Sayad, 1999). On peut généraliser le cas de l'asymétrie à des situations infranationales entre un lieu d'habitation sommaire à proximité du travail et pour être près du travail et un lieu d'habitation familiale. Inversement, la multirésidentialité est choisie par exemple pour pallier la « soudure » dans certaines régions désertiques ou soumises à des risques « naturels » récurrents pouvant entraîner malnutrition, morbidité en cas de monorésidentialité sur place ou pour remédier au manque de travail localement (Pulliat, 2013).

#### **2.4. Relations aux membres du ou des ménages (e) et capital social (f)**

En raison des intermittences de présence et d'absence localisée, la multirésidentialité oblige à une gestion plus consciente et virtuelle des rapports sociaux, et notamment au niveau du ménage familial des navetteurs hebdomadaires. Le « faire famille multilocale » (Von Arx et Duchêne-Lacroix, 2014) se construit aussi sur des moments de coprésence. Ainsi, les moments d'absence, qu'on retrouve aussi dans le quotidien de monorésidents peu présents au foyer pour des raisons professionnelles, sont un facteur d'augmentation de la vulnérabilité des liens sociaux : réduction du capital social (localement), désaffiliation, séparation, manque de sociabilité dans le nouveau lieu, déclassement de la position familiale (« qui va à la chasse perd sa place »), érosion de la structure familiale. Or il est plus facile d'agir localement, même à distance, si on dispose d'un « capital d'autochtonie » (Renahy *et al.*, 2003). Par ailleurs, la multirésidentialité peut rendre différemment vulnérable les membres du ménage, de la parentèle (accroissement de la vulnérabilité pour le multilocal et diminution pour son entourage ou inversement).

En revanche, si un équilibre est trouvé entre les rythmes, les présences de chacun et dans l'organisation courante des moments communs, la multirésidentialité peut être aussi un facteur de diminution de la vulnérabilité sociale (Duchêne-Lacroix, 2014b). En outre, en habitant à plusieurs endroits, les individus peuvent diversifier leurs relations sociales.

#### **2.5. Capital économique (g)**

Déjà évoquées ci-dessus, les questions économiques sont une dimension fondamentale de la vulnérabilité en général (Ranci, 2010), et de celle liée à la multirésidentialité en



particulier. Là aussi, il y a ambivalence entre la multirésidentialité qui coûte : se déplacer, financer un logement supplémentaire, etc. et la multirésidentialité qui diminue les coûts, voire qui est un bon investissement : le second logement choisi pour accéder plus facile au nouveau lieu de travail, pour éviter les coûts de déplacement, pour profiter de services locaux (y compris par exemple le lavage du linge au domicile des parents pour les étudiants).

## **2.6. Capacités et compétences (h)**

Derrière la question des pratiques multirésidentielles, il y a aussi celle des capacités et compétences permettant d'être (im)mobile, de choisir ses lieux de vie, de gérer les rapports sociaux, de « se faire d'ici », etc.

Dans une « société liquide » (Bauman, 2006), on pourrait penser ces populations multirésidentielles moins vulnérables que les monorésidents, par leur mobilité. Zygmunt Bauman note que :

*« La mobilité accède au premier rang des valeurs désirables, et la liberté de circulation, qui a toujours été un avantage rare et inégalement réparti, devient rapidement le principal facteur de stratification sociale de l'âge moderne et postmoderne. [...] Certains peuvent quitter à volonté la localité, n'importe quelle localité. Les autres regardent désespérément la seule localité à laquelle ils sont attachés leur glisser des mains à grande vitesse » (Bauman, 2011, p. 9).*

En d'autres mots, il s'agit, d'une part, de motilité (Kaufmann et Jemelin, 2004), c'est-à-dire de potentialité de se déplacer (pas seulement du droit et des moyens financiers, mais d'un *savoir circuler*) et – nous ajoutons – de ne pas se déplacer, et, d'autre part, d'une potentialité à choisir ses lieux de vie et à en sortir en cas de besoin. Il y a ainsi une inégalité sociale devant la motilité comme capacité (des capacités – comme la motricité pédestre – et compétences – comme le permis de conduire –, un environnement favorable et une volonté) à se faire mobile, à se soustraire à l'ici ou de recourir à des ailleurs en cas de besoin, et devant la *toposité* comme capacité à s'ancrer et à se désancrer localement (Duchêne-Lacroix et Schad, 2013). On peut évoquer ici la tension entre cette toposité et le besoin psychique de s'ancrer, de s'identifier en un lieu, à un chez-soi. À ces « *agencies* » de « savoir-faire avec de l'espace »<sup>55</sup>, on devrait aussi adjoindre un savoir gérer (à distance) (Urry, 2002). La gestion de plusieurs logements, de plusieurs ménages, de plusieurs sociabilités locales peut être contraignante : « Qui a deux maisons perd la raison » (Depraz, 1999 ; Rohmer, 1984).

Outre un « savoir-faire avec de l'espace », la vie multilocale peut demander des capacités et compétences culturelles particulières selon les spécificités locales : par exemple, des multirésidents internationaux qui ne maîtrisent pas la langue ou/et la culture d'un des pays d'habitation et ne peuvent y effectuer normalement certaines tâches de base.

---

<sup>55</sup> Par analogie avec l'expression « faire avec de l'espace » (Lussault et Stock, 2009).

## **2.7. Les liens aux lieux (i)**

La nature, la force et la durée des liens entre le multirésident, ses logements, ses lieux de résidence, son ou ses ménages et ses activités locales peuvent être très diverses. Ces liens peuvent être juridico-économiques (par ex. propriété immobilière), familiaux-émotionnels (par ex. le « *care* », s'occuper d'un parent à proximité, être présent pour les enfants), fonctionnels (par ex. activités d'égo et des autres membres du ménage sur place), identitaires (par ex. attachement émotionnel au lieu pour des raisons biographiques ou/et esthétiques). Comme pour les autres dimensions, cet aspect peut augmenter ou diminuer les vulnérabilités du multirésident. Par exemple, (l'accession à) la propriété immobilière peut être à la fois une assurance face aux aléas économiques, mais aussi un attachement plus contraignant que la location. Il est plus difficile de quitter un lieu de résidence avec une propriété immobilière pour laquelle on a un emprunt ou/et qui est difficile à revendre. Il est plus difficile de quitter un lieu de résidence auquel on est attaché émotionnellement, ou/et sur lequel on a un réseau social, ou/et sur lequel d'autres membres du ménage ont une activité (scolarité des enfants, activité professionnelle du conjoint). Il est difficile de quitter un lieu de résidence pour le lieu du nouvel emploi si l'emploi ou/et le lieu de cet emploi est temporaire. Cette situation d'attachement à un premier lieu de résidence favorise par exemple la multirésidentialité professionnelle par rapport à un déménagement complet : le ménage-famille garde le premier logement – il n'y a pas de mobilité pour eux – et celui qui doit travailler ailleurs prend un logement pour le travail et fait la navette. On ne peut donc pas directement assimiler multirésidentialité et plus grande « mobilité » des individus, puisque, dans certains cas, la multirésidentialité est au contraire une stratégie visant à éviter les risques d'une migration résidentielle complète en jouant sur les ressources mobilitaires et les arrangements des temporalités des membres du ménage.

## **Conclusion**

La multirésidentialité peut être assimilée à un phénomène de migration circulaire où les individus passent plus ou moins durablement d'un logement à au moins deux logements habituellement durant l'année. C'est un mode de vie qui remet en cause l'unicité attendue de lieu de vie des habitants. L'étude de la multirésidentialité s'inscrit ainsi entre autres dans le questionnement de l'économie présenteielle (Davezies et Lejoux, 2003). La multirésidentialité est un phénomène réitérable, réversible, non universel, cumulatif, non limité dans le temps. Le risque de devenir multirésident est couru par tous les habitants d'un territoire mais il est plus élevé pour les profils mobiles et lors de situations transitoires : par exemple, les populations étudiantes, en insertion professionnelle, les mutations professionnelles, les couples en train de se former.

Dans cette communication, nous avons abordé la vulnérabilité sous un angle sociologique : il ne s'agit pas ici de s'interroger sur les risques à (re)devenir multirésident mais d'examiner les risques « sociaux » négatifs que la vie multilocale résidentielle suscite ou atténue.

La relation entre multirésidentialité et vulnérabilité n'est pas à sens unique. La multirésidentialité coproduit de la vulnérabilité, comme elle en est aussi une réponse. Aborder la vulnérabilité de la multirésidentialité dans le détail permet d'éviter l'écueil de la réification de la vulnérabilité, d'une part, à une population vulnérable qui se distinguerait toujours déjà des autres qui ne le sont pas parce que ses membres seraient porteurs de facteurs à risques, et, d'autre part, à un phénomène ne rendant que plus vulnérables des multirésidents (ainsi que leur collatéraux et la société entière).

La vulnérabilité peut être posée comme pré-événementielle, comme synonyme de répartition inégale des risques dans une population (risques démographiques, sociaux, naturels, etc.). Mais elle peut aussi être posée comme post-événementielle, comme répartition inégale des conséquences négatives d'un risque réalisé<sup>56</sup> dans une population l'ayant subi mais aussi entre ceux ayant subi le risque et les autres. Sauf à définir chaque action quotidienne comme un risque, cette seconde vulnérabilité n'est pas liée à un risque à *venir* mais à un déficit capacitaire par rapport à un contexte et en relation à une capacité attendue *ex ante*.

La vulnérabilité est à envisager dans un processus risque-réparation qui l'englobe et dans sa pluralité par rapport à un risque particulier et dans sa contribution potentielle à plusieurs risques.

Nous avons déterminé 9 dimensions à prendre en compte pour situer la vulnérabilité par rapport à la multirésidentialité : la distance et les rythmes, l'accès aux logements, les changements, l'asymétrie des lieux de résidence, les relations aux membres des ménages, le capital social et les relations familiales, le capital économique, les capacités et compétences et les liens aux lieux. D'autres dimensions sont possibles. Ce qu'il est important de souligner, c'est la grande diversité des dimensions trouvées et leurs interactions : de même qu'on ne peut limiter les motifs de multirésidence à un seul mais à au moins un par lieu de résidence, de même on ne peut limiter la vulnérabilité, même restreinte à la multirésidentialité, à un seul facteur et à un seul risque.

Devant cette diversité, il peut sembler une gageure de chercher à rendre opérationnel le questionnement de la vulnérabilité liée à la multirésidentialité. C'est vrai si on cherche à garder à l'esprit l'ensemble des risques et des relations entre vulnérabilité et multirésidentialité. Inversement, devant la complexité mise au jour, ce tour d'horizon des dimensions de la vulnérabilité est une cartographie constructive pour une approche plus spécifique qui chercherait à ne pas se limiter à une seule dimension de vulnérabilité.

---

<sup>56</sup> Ou comme répartition inégale des conséquences négatives d'un risque **non** réalisé.

## Bibliographie

- ADGER W.N., 2006, "Vulnerability", *Global Environmental Change*, 16, p. 268-281 (doi:10.1016/j.gloenvcha.2006.02.006).
- BAUMAN Z., 2011, *Le coût humain de la mondialisation*, Pluriel Éditions, Paris.
- BAUMAN Z., 2006, *La vie liquide*, Rodez, Éditions du Rouergue.
- BONNIN Ph., 1999, « La *domus* éclatée », in Ph. Bonnin et R. de Villanova (dir.), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane, Créaphis Éditions, p. 19-43.
- BUNGENER M., 2004, « Canicule estivale : la triple vulnérabilité des personnes âgées », *Mouvements*, n° 32, p. 75-82 (doi:10.3917/mouv.032.0075).
- COHEN V., 1997, « La vulnérabilité relationnelle. Essai de cadrage et de définition », *Socio-anthropologie*, n° 1.
- CYRULNIK B., 2001, *Les vilains petits canards*, Paris, Odile Jacob.
- DAVEZIES L. et LEJOUX P., 2003, « Un train peut en cacher un autre : derrière l'économie productive, attention à l'économie présenteielle », XXXIX<sup>ème</sup> colloque de l'Association de science régionale de langue française, Lyon, p. 1-3.
- DEPRAZ N., 1999, « Qui a deux maisons retrouve sa raison », in Ph. Bonnin et R. de Villanova (dir.), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane, Créaphis Éditions, p. 248-269.
- D'ERCOLE R. et SIERRA A., 2008, « Enjeux urbains contradictoires et vulnérabilité accrue dans un espace marginal péricentral : la rive gauche du Rimac à Lima (Pérou) », *Autrepart*, n° 45, p. 105-122 (doi:10.3917/autr.045.0105).
- DICK E., DUCHÊNE-LACROIX C., 2016, "Multilocal Living in the Global South and the Global North: Differences, Convergences and Universality of an Underestimated Phenomenon", *Trialog*, 2, p. 4-10 (doi:10.13140/RG.2.1.1195.5600).
- DUCHÊNE-LACROIX C., 2016, "Vulnerabilität und Resilienz im Kontext der multilokalen Lebensführung", in R. Danielzyk, A. Dittrich-Wesbuer, C. Duchêne-Lacroix *et al.* (eds.), *Arbeitskreises Multilokale Lebensführung und räumliche Entwicklungen der Akademie für Raumforschung und Landesplanung*, Hanovre, Kompendium Multilokale Lebensführung und räumliche Entwicklungen, Akademie für Raumforschung und Landesplanung, p. 23.
- DUCHÊNE-LACROIX C., 2014a, « Habiter plusieurs logements habituels : éléments conceptuels et typologiques d'une pratique plurielle », in P. Hamman, M. Blanc, C. Duchêne-Lacroix, T. Freytag et C. Kramer (dir.), *Questionner les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité*, Strasbourg, Neothèque, p. 33-60.
- DUCHÊNE-LACROIX C., 2014b, "Archipel oder die Territorialität in der Multilokalität der Lebenswelt", in P. Weichhart, P. Rumpolt (eds.), *Mobil und doppelt sesshaft Studien zur*

*residenziellen Multilokalität, Abhandlungen zur Geographie und Regionalforschung*, Vienne, Institut für Geographie und Regionalforschung, p. 218-239.

DUCHÊNE-LACROIX C., 2013, « Éléments pour une typologie des pratiques plurirésidentielles et d'un habiter multilocal », *E-Migrinter*, n° 11, p. 151-167.

DUCHÊNE-LACROIX C., 2010, « Continuités et ancrages. Composer avec l'absence en situation transnationale », *Revue des sciences sociales*, n° 44, p. 16-25.

DUCHÊNE-LACROIX C., HILTI N. et SCHAD H., 2013, « L'habiter multilocal : discussion d'un concept émergent et aperçu de sa traduction empirique en Suisse », *Revue Quételet*, vol. 1, n° 1, p. 63-89.

DUCHÊNE-LACROIX C. et MÄDER, P., 2013a, « La multilocalité d'hier et d'aujourd'hui entre contraintes et ressources, vulnérabilité et résilience », in C. Duchêne-Lacroix, P. Mäder (eds.), *Hier und Dort: Ressourcen und Verwundbarkeiten in multilokalen Lebenswelten*, Itinera, Bâle, Société suisse d'histoire, p. 9-25.

DUCHÊNE-LACROIX C., MÄDER P. (eds.), 2013b, *Hier und Dort: Ressourcen und Verwundbarkeiten in multilokalen Lebenswelten*, Itinera, Bâle, Société suisse d'histoire.

DUCHÊNE-LACROIX C., SCHAD H., 2013, "Mobilitätskapital, Raumkapital, Räumlichkeitskapital: Ein „Sieg des Ortes über die Zeit“ mit welchem raumbezogenen Handlungsvermögen?", in J. Scheiner, H.-H. Blotevogel, S. Frank, C. Holz-Rau, N. Schuster (eds.), *Mobilitäten und Immobilitäten*, Essen, Blaue Reihe. Klartext, p. 61-77.

FERRARESE E., 2013, « Les vulnérables et le géomètre. Sur les usages du concept de vulnérabilité dans les sciences sociales », *Raison-publique.fr*.

FERRARESE E., 2009, « Vivre à la merci », *Multitudes*, n° 37-38, p. 132-141 (doi:10.3917/mult.037.0132).

GORWOOD P. et KESSELER V., 2002, « La psychose puerpérale : un modèle du concept de vulnérabilité génétique ? », *Devenir*, vol. 14, p. 17-26 (doi:10.3917/dev.021.0017).

GOTMAN A. et LEGER J.-M., 1999, « Variations saisonnières de la vie familiale. Enquête sur les secondes résidences », in Ph. Bonnin et R. de Villanova (dir.), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane, Créaphis Éditions, p. 177-211.

HESSE M., SCHEINER J., 2007, "Räumliche Mobilität im Kontext des sozialen Wandels: eine Typologie multilokalen Wohnens", *Geographische Zeitschrift*, 95, p. 138-154.

HILTI N., 2013, *Lebenswelten multilokal Wohnender: eine Betrachtung des Spannungsfeldes von Bewegung und Verankerung, Stadt, Raum und Gesellschaft*, Stuttgart, Springer VS.

IMBERT C., DESCHAMPS G., LELIÈVRE É. et BONVALET C., 2014, « Vivre dans deux logements : surtout avant et après la vie active », *Population et sociétés*, n° 507.

KAUFMANN V. et JEMELIN C., 2004, « La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales ? ».

- KRAMER C., 2014, "Multilokalität als Kennzeichen des akademischen Lebens: eine empirische Studie unter Studierenden und Mitarbeiter/inne/n des Karlsruher Instituts für Technologie (KIT)", in *Mobil und doppelt sesshaft Studien zur residenziellen Multilokalität, Abhandlungen zur Geographie und Regionalforschung*, Vienne, Institut für Geographie und Regionalforschung der Universität Wien, p. 144-175.
- LAURENT É., 2009, « Écologie et inégalités », *Revue de l'OFCE*, n° 109, p. 33-57 (doi:10.3917/reof.109.0033).
- LUSSAULT M., STOCK M., 2009, "‘Doing with Space’: Towards a Pragmatics of Space", *Soc. Geogr. Discuss.*, 5, p. 1-23 (doi:10.5194/sgd-5-1-2009).
- MISSAOUI L., 1995, « Généralisation du commerce transfrontalier : petit ici, notable là-bas », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n° 1, p. 53-75 (doi:10.3406/remi.1995.1443).
- ORIS M., ROBERTS C., JOYE D., ERNST STÄHLI M. (eds.), 2016, *Surveying Human Vulnerabilities across the Life Course*, New York, Berlin et Heidelberg, Springer.
- PULLIAT G., 2013, « Être ici pour vivre mieux là-bas : stratégies économiques et vulnérabilité alimentaire des migrants à Hanoi », in C. Duchêne-Lacroix, P. Mäder (eds.), *Hier und Dort: Ressourcen und Verwundbarkeiten in multilokalen Lebenswelten, Itinera*, Bâle, Société suisse d’histoire.
- RANCI C. (ed.), 2010, *Social Vulnerability in Europe: the New Configuration of Social Risks*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- RENAHY N., DÉTANG-DESSENDRE C., GOJARD S., BELLE P., 2003, "Two Ages of Worker Emigration: Migration and Non-Migration in an Industrial Village", *Population-E* 2003, vol. 58, n° 6, p. 623-653.
- ROHMER É., 1984, *Les nuits de la pleine lune*, Paris, L'Avant scène.
- ROSTAND J., 1939, *La vie et ses problèmes*, Flammarion, Paris.
- SAYAD A., 1999, *La double absence. Des illusions de l’émigré aux souffrances de l’immigré*, Paris, Seuil, coll. « Liber ».
- SCHAD H., HILTI N., HUGENTOBLE M., DUCHÊNE-LACROIX C., 2015, "Multilokales Wohnen in der Schweiz – erste Einschätzungen zum Aufkommen und zu den Ausprägungen", in P. Weichhart, P. Rumpolt (eds.), *Mobil und doppelt sesshaft Studien zur residenziellen Multilokalität, Abhandlungen zur Geographie und Regionalforschung*, Vienne, Institut für Geographie und Regionalforschung, p. 176-201.
- SCHIER M., 2014, "Post-Separation Families: Spatial Mobilities and the Need to Manage a Multi-Local Everyday Life", in C.M. Aybek, J. Huinink, R. Muttarak (eds.), *Spatial Mobility, Migration, and Living Arrangements*, Bâle, Springer, p. 205-224.
- SOULET M.-H., 2006, « Reconsidérer la vulnérabilité », *Empan*, n° 60, p. 24-29 (doi:10.3917/empa.060.0024).

TERRIER CH., 2010, « Distinguer la population présente de la population résidente », *Courrier des statistiques*, n° 128, p. 63-70.

THOMAS H., 2008, « Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. De l'usage et de la traduction de notions éponges en sciences de l'homme et de la vie », *Recueil Alexandries. Esquisses*, n° 13.

TOUBIN M., LHOMME S., DIAB Y., SERRE D. et LAGANIER R., 2012, « La Résilience urbaine : un nouveau concept opérationnel vecteur de durabilité urbaine ? », *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 1.

TOULEMON L., PENNEC S., 2010, "Couples Between Co-Residence and Living Apart Together. Multi-Residence of Partners and Part-Time Couples: the Case of France", in *Families and Households*, presented at the European Population Conference 2010, Vienne, p. 5.

URRY J., 2002, "Mobility and Proximity", *Sociology*, vol. 36, n° 2, p. 255-274 (doi:10.1177/0038038502036002002).

VIGNAL C., 2005, « Injonctions à la mobilité, arbitrages résidentiels et délocalisation de l'emploi », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 118, p. 101-117 (doi:10.3917/cis.118.0101).

VON ARX M., DUCHÊNE-LACROIX C., 2014, "Reproducing, Budgeting, Coexisting, Caring, Networking, 'Culturing', Positioning, Identifying, Displaying,... Familienherstellungsleistung im multilokalen transnationalen Kontext", in P. Hamman, M. Blanc, C. Duchêne-Lacroix, T. Freytag et C. Kramer (dir.), *Questionner les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité*, Strasbourg, Neothèque, p. 289-322.

WEISKE C., PETZOLD K., ZIEROLD D., 2009, "Multilokale Haushaltstypen: Bericht aus dem DFG-Projekt 'Neue multilokale Haushaltstypen' (2006-2008)", *Informationen Zur Raumentwickl*, p. 67-75.

WERNER E.E., SMITH R.S., 1982, *Vulnerable but Invincible: A Longitudinal Study of Resilient Children and Youth*, New York, McGraw-Hill.